

Présents : Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Sophie Reichmuth, Marie Barrault, Marie-Jo Villard, Eliane Paquet, Solange Saulnier, Nadine Serpolet, Annie Roveda, Jérôme Fauconnier, Georges Repellin, Michel Vallon, Gérard Baup, Alain Rougale, Michel Lambert, Alain Pelloux, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Michel Guiguet, Jean-Paul Mauberret, Marc Dutaut, Bernard Fillit, Samuel Martin, Jean-Yves Capron, Daniel Ardouin, Eric Bernard, Jean-Louis Poite, Christian Brunoud, Robert Riotton, Jean-Pierre Sarret, Guy Percevault, Michel Court, Gérard Martin Dhermont, Robert Terrier, Jean-Luc Granier.

Pouvoir : Alain Hermil Boudin à Eric Bernard, Thierry Schoebel à Guillaume Gontard, Frédéric Troy à Marie-Claire Brizion, Frédéric Aubert à Michel Guiguet, Annette Pellegrin à Jean-Paul Mauberret, Josette Garcin à Samuel Martin, Brigitte Bezaud à Marie-Jo Villard.

Excusés : Isabelle André, Josette Garcin, Alain Hermil Boudin, Henri Benoist, Thierry Schoebel, Frédéric Troy, Gérard Chevally, Annette Pellegrin, Brigitte Bezaud, Régis Gauthier.

Daniel ARDOUIN est désigné secrétaire de séance.

Le Président présente Karine Matuszynski, Directrice des Ressources Humaines.

1- Approbation du compte rendu du conseil du 28 janvier 2013

☞ 2 abstentions

2- Délégation du conseil de communauté au Président pour la conclusion et la révision du louage de chose n'excédant pas 12 ans

Dans le cadre du « toilettage » des baux en cours (particuliers et professionnels), il est proposé au conseil de communauté d'utiliser la possibilité offerte par le CGCT (article L.5211-10) de déléguer au Président pour la durée de son mandat la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

Vote : Délégation du conseil de communauté au Président pour la conclusion et la révision du louage de chose n'excédant pas 12 ans

☞ Adopté à l'unanimité

3- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et ce jusqu'au vote du budget 2013.

Vote : autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

☞ Adopté à l'unanimité

4- Commune d'Avignonet : attribution d'un fonds de concours

La CCT est parfois amenée à occuper des bâtiments communaux pour pouvoir exercer ses compétences. Dans le cas présent, la commune d'Avignonet a fait réaliser des travaux dans la salle polyvalente communale correspondant en majeure partie aux besoins de la crèche itinérante. Dans ce cadre, il est possible d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Avignonet d'un montant de 2308 €.

Toutes les communes qui mettent à disposition des bâtiments communaux pourront être concernées. Il conviendra, avant d'engager les travaux, de prendre l'avis de la CCT.

Vote : Commune d'Avignonet : attribution d'un fonds de concours

☞ Adopté à l'unanimité

5- Modification du tableau des effectifs : suppression et création de poste

Un agent souhaite diminuer son temps de travail pour des raisons de santé. Pour répondre à ce souhait, il est donc proposé de supprimer le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 69% et de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 32%. Le complément d'heures sera assuré par un emploi occasionnel.

Michel Guiguet s'interroge sur la possibilité de trouver un agent pour ¼ de temps de travail et d'une possible désorganisation de services, liée à la multiplication de temps de travail trop partiels.

S. Martin confirme que c'est effectivement compliqué mais dans ce cas précis, s'agissant d'une demande justifiée d'un l'agent, il parait difficile de s'y opposer.

Vote : modification du tableau des effectifs : suppression et création de poste

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Modalités de prise en charge des frais de déplacement pour les formations organisées par le CNFPT

Le CNFPT a établi à compter du 1^{er} janvier 2013 de nouvelles règles d'indemnisation des frais de déplacement. Désormais seuls les kilomètres au-delà de 50 kms aller-retour sont indemnisés. Afin de tenir compte de l'éloignement du territoire et pour ne pas pénaliser les agents partant en formation, il est proposé que la collectivité prenne en charge les frais de déplacement pour les 50 premiers kilomètres.

Vote : Modalités de prise en charge des frais de déplacement pour les formations organisées par le CNFPT

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Avis du conseil de communauté sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Le Président donne la parole à Marie-Claire Brizion.

Les maires et la commission vie scolaire se sont réunis le 25 février dernier et chaque commune a émis le souhait de décaler à la rentrée 2014 l'application de la réforme sur les rythmes scolaires. En effet, l'application de cette réforme représente un travail important de préparation et de concertation qui débutera par une réunion de la commission au printemps où sera présenté le fonctionnement actuel des écoles du territoire.

Le Président doit notifier au CGI la décision du conseil avant le 9 mars et demander à l'académie avant le 31 mars 2013 le report de l'application de la réforme en 2014.

Jean-Paul Mauberret regrette que la collectivité soit mise devant le fait accompli pour le passage à la semaine de 4 jours et demi mais qu'il convient de mettre en place un véritable projet éducatif et pas uniquement une garde des enfants.

Il conviendra donc d'être vigilant sur l'organisation de la journée (pause méridienne, horaires,...) et le contenu du périscolaire complémentaire.

Samuel Martin évoque également les contraintes du transport scolaire qu'il faudra nécessairement prendre en compte. D'autre part, il précise que cette réforme a selon les premières estimations un impact financier de l'ordre de 150 000 €.

Vote : report à la rentrée 2014 pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Avenant n°1 à la convention de consultance architecturale

La CCT bénéficie des services d'un architecte conseil mis en place par le CAUE de l'Isère. Consécutivement à la réforme de la Taxe d'Aménagement, le Conseil Général de l'Isère a sollicité le CAUE pour qu'il verse aux collectivités signataires les aides qu'il acquittait jusqu'alors. Le CAUE ayant donné son accord, il convient donc d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de consultance architecturale.

Vote : avenant n°1 à la convention de consultance architecturale

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- Avenant n°1 à la convention de consultance paysa gère

La CCT bénéficie des services d'un paysagiste conseil mis en place par le CAUE de l'Isère. Consécutivement à la réforme de la Taxe d'Aménagement, le Conseil Général de l'Isère a sollicité le CAUE pour qu'il verse aux collectivités signataires les aides qu'il acquittait jusqu'alors. Le CAUE ayant donné son accord, il convient donc d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de consultance paysagère.

Vote : Avenant n°1 à la convention de consultance architecturale

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Accompagnement des élus de la commission architecture et paysage

Dans le cadre de la commission architecture et paysage, les élus souhaitent mettre en place un programme de formation des élus du territoire. Cet accompagnement aboutira à la création d'un document de référence et de présentation du territoire afin que chacun s'approprie le paysage du Trièves.

Il s'agit pour la commission d'une part de moderniser les préconisations afin d'intégrer les nouveaux modes de constructions et de prendre en compte les énergies renouvelables telles que les panneaux solaires, les toits végétalisés etc..., et d'autre part de tendre vers une instruction homogène des autorisations d'urbanisme sur le Trièves.

Michel Lambert souligne le fait que les communes ne pourront rien imposer et ne pourront donner que des préconisations.

Samuel Martin répond qu'il existe 2 possibilités : soit on se contente des recommandations ; soit on les annexe au POS et cela devient opposable.

Si le cahier des recommandations architecturales est annexé au POS, il est opposable et s'impose aux pétitionnaires confirme Jean-Paul Mauberret.

Jean-Paul Mauberret précise que l'objectif de cette opération est d'essayer de trouver ensemble des valeurs communes à mettre en œuvre sur le Trièves. En effet, les services instructeur de l'Etat vont vraisemblablement se désengager progressivement dans le futur. Il appartient donc aux élus du Trièves de faire ce travail.

Vote : Accompagnement des élus de la commission architecture et paysage

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- Conseil en orientation énergétique : changement du nom du titulaire du marché

Suite à des changements de statuts de la SCOP, le titulaire du COE est COROL'AIR. Les conditions techniques et financières restent identiques. Il convient de vérifier qu'il n'y ait pas de clause de non-concurrence.

Vote : Conseil en orientation énergétique : changement du nom du titulaire du marché

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Service Enfance Jeunesse : convention de partenariat avec l'Association Familles Rurales de Clelles

Il est proposé de reconduire la convention de partenariat avec l'AFR pour un an en y apportant les modifications suivantes :

- Le montant de la subvention est fixé à 53 960 €
- Les frais d'entretien des minibus font l'objet d'une convention spécifique

Vote : Service Enfance Jeunesse : convention de partenariat avec l'Association Familles Rurales de Clelles

☞ **Adopté à l'unanimité**

13- Service Enfance Jeunesse : conventions de mises à disposition de véhicules aux associations « SOS Récré » et « AFR de Clelles »

Il est proposé de fixer par convention les modalités d'entretien et de suivi des véhicules mis à disposition de l'AFR et de SOS Récré.

Robert Riotton insiste sur l'importance de la formation des conducteurs puisqu'il s'agit de transporter des enfants.

Vote : Service Enfance Jeunesse : convention de mises à disposition de véhicules aux associations « SOS Récré » et « AFR de Clelles »

☞ **Adopté à l'unanimité**

14 - Questions diverses

☐ Informations diverses :

- Les pétitions relatives au soutien pour **Vignes et Vignerons du Trièves** sont à adresser soit directement à Marie-Noëlle Battistel soit à Jérôme Fauconnier qui fera suivre.
- **Point sur la fête du bleu** : Alain Rougale rappelle que cette fête est la fête de la promotion de l'agriculture du Trièves.

De nombreuses associations se sont manifestées aussi bien pour les buvettes que pour les différents ateliers. Afin d'éviter toute polémique, le comité de pilotage a tranché et il n'y aura pas de snack en dehors des buvettes. Le seul point noir reste la restauration, aucun référent n'ayant été trouvé. Les professionnels sont déjà occupés à cette période de l'année. Pour Samuel Martin, il serait dommage de faire venir la nourriture d'un autre territoire que le Trièves

La communication est gérée par la CCT et Alain Rougale sera interviewé par RMA cette semaine. Il convient de trouver un parrain ou une marraine pour cette manifestation, de préférence une personne du Trièves.

Samuel Martin remercie Alain Rougale pour son important travail dans l'organisation de cet évènement.

- **Subventions aux associations** : les maires aimeraient connaître la liste des associations que la CCT entend subventionner dans le cadre du budget 2013. Frédérique Puissat précise qu'une réunion est prévue le 11 mars prochain à 17h00 afin de caler les choses. Ensuite, la liste des associations sera transmise aux maires ce qui leur permettra de donner ou pas ou de compléter. Samuel Martin souligne que la CCT se prononcera sur le soutien aux associations lors du vote du budget.
- **Espace pilotage VTT** : Sophie Reichmuth demande si cette association sera subventionnée. En bureau, il a été question d'attribuer une subvention en investissement mais la proposition sera faite lors du vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30